

INSCRIPTION JOURNÉE DE FORMATION

Mercredi 10 septembre 2025 à l'Auberge Godefroy
17 575, Boul. Bécancour, Bécancour, QC G9H 1A5
Heures : 8 h 30 à 16 h 30



Association des gestionnaires
financiers municipaux
du Québec

Atelier 1 : AUDITS, SUBVENTIONS ET NOUVELLES OBLIGATIONS POUR LES MUNICIPALITÉS

Atelier 2 : RISQUES DE FRAUDE ET RÉALITÉS POUR LES MUNICIPALITÉS QUÉBÉCOISES

Atelier 3 : GESTION FINANCIÈRE MUNICIPALE : COMPOSANTES CLÉS
ET PRATIQUES ESSENTIELLES

**POUR VOUS INSCRIRE, VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR CE FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ
PAR COURRIEL AVANT LE 8 AOÛT (agfmq@agfmq.com). Veuillez prendre note que les
participants au colloque sont automatiquement inscrits à la journée de formation.**

INSCRIPTION DU PARTICIPANT :

Prénom et nom :

Si substitut*, veuillez préciser le nom du membre remplacé :

Type de participant : Membre Substitut Non-Membre

Fonction :

Courriel :

Téléphone /Cellulaire :

Municipalité MRC ou organisme :

Coordonnées postales :

Ville :

Code postal :

Allergie alimentaire à spécifier :

*Substitut : Employé de l'organisation remplaçant un membre

FRAIS D'INSCRIPTION (incluant pauses-santé, repas du midi et certificat d'activité admissible)

	Tarification	TPS (5%) R128303930	TVQ (9,975 %) 1012293930	Total
<input type="checkbox"/> Membre ou substitut	440,00 \$	22,00 \$	43,89 \$	505,89 \$
<input type="checkbox"/> Non-membre	520,00 \$	26,00 \$	51,87 \$	597,87 \$

MODES DE PAIEMENT

Par dépôt direct:
Banque Nationale du Canada (Institution 006)
Succ / Transit: 11091
No compte : 0682423

Par chèque :
À l'ordre de l'AGFMQ et posté à :
7245, rue Clark, bureau 305
MONTRÉAL (Qc) H2R 2Y4

POUR VOUS INSCRIRE

Veuillez remplir ce formulaire d'inscription et nous le faire parvenir par courriel à : agfmq@agfmq.com.

La réception de votre paiement confirmera votre inscription. Le paiement doit être reçu avant le 8 août. **Aucune facture ne sera émise.**

POLITIQUE D'ANNULATION

Toute demande d'annulation doit être adressée **par courriel** à agfmq@agfmq.com. Si cette demande est transmise avant le 13 août 2025, un remboursement sera effectué au demandeur, déduction faite des dépenses directes liées à cette inscription que devra assumer l'Association et d'un frais d'administration de 50 \$, plus les taxes applicables. **Aucun remboursement ne sera effectué pour les demandes d'annulation transmises à l'Association après le 14 août.** Toutefois, l'organisme qui a payé l'inscription pourra désigner un autre employé en remplacement de la personne préalablement inscrite en informant l'Association par écrit (agfmq@agfmq.com), et ce, avant le 3 **septembre 2025**.

HÉBERGEMENT

Si vous souhaitez loger à l'Auberge Godefroy, nous vous invitons à communiquer directement auprès d'eux au : 1 800-361-1620

INSCRIVEZ-VOUS RAPIDEMENT, CAR LES PLACES SONT LIMITÉES !